

L'Ilon

Sur les traces du Mouvement ouvrier chrétien

Renée Dresse

Depuis 1910, la place L'Ilon est le centre de l'action sociale du MOC et de ses organisations (CSC, EP, Vie féminine, JOC/JOCF). La Maison du Travail et les bâtiments qui l'entourent, ont subi de profondes modifications depuis cette date. Pourquoi le mouvement s'est-il installé dans ces lieux ? Quels ont été ses difficultés, ses succès ?

À partir de 1850, les activités économiques de Namur et de ses environs se modifient mais dans une proportion moindre que dans les autres zones de l'arrondissement. Certains secteurs de travail sont en voie de disparition comme les tanneries (quartier L'Ilon), la coutellerie... D'autres se restructurent : la verrerie notamment qui, grâce à l'entreprise du Val-Saint-Lambert, ouvre deux usines à Herbatte et à Jambes vers 1879. La filiale d'Herbatte occupe en 1886 912 ouvriers dont 175 femmes.

La classe ouvrière est soumise à des conditions de travail et de vie pénibles : hommes, femmes et enfants travaillent en moyenne 12 à 15 heures par jour pour un salaire de misère. Toute tentative de revendication semble vaine face à un patronat tout puissant.

Dans un premier temps, les milieux catholiques répondent aux difficultés de la classe ouvrière en encourageant des organismes à but charitable.

Les grèves du bassin de Charleroi de 1886, le développement du mouvement socialiste, leur font prendre conscience de la nécessité d'une réponse adéquate à la misère ouvrière. À partir de 1890 – et surtout sous l'impulsion de l'encyclique *Rerum Novarum* publiée en 1891 –, patronages et cercles ouvriers se multiplient à l'initiative de prêtres et de bourgeois, y compris dans la région namuroise : la Maison des ouvriers ardennais (1893), la Maison des œuvres de Saint-Servais (1897), le cercle ouvrier de Tamines (1897).

Au 19^e siècle, la mutualité apparaît comme une première solution aux difficultés quotidiennes de l'ouvrier. Son rôle est d'atténuer les conséquences souvent dramatiques de la maladie, l'accident de travail, la vieillesse, la mort. À Namur, la mutualité la plus ancienne est celle de Saint-Joseph fondée sous l'Ancien Régime en 1717. En 1898, la Fédération mutualiste namuroise dont l'action s'étend uniquement à la ville de Namur et ses environs immédiats est créée. En 1899, la Fédération des sociétés mutualistes chrétiennes de l'arrondissement de Namur est fondée.

Vers la fin de 1909, la nécessité d'un syndicat se fait sentir dans le milieu verrier namurois. Quelques travailleurs, soutenus dans leur démarche par un jeune prêtre, l'abbé Jean Pierlot, fondent en février 1910 le Syndicat des francs-verriers. Le succès est au rendez-vous. L'abbé Pierlot se révèle un travailleur social hors pair. Rapidement, il crée à côté du syndicat, une mutualité professionnelle destinée aux seuls verriers, la société de secours mutuels Saint-Laurent.

En 1910, il achète l'hôtel Hourdeaux situé au cœur de Namur, à la place L'Ilon pour y abriter le mouvement naissant. En décembre, le bâtiment est inauguré par l'évêque de Namur, Monseigneur Heylen. Peu après, le Secrétariat décide d'étendre son champ d'action à la province de Luxembourg.

Il ne s'arrête pas en si bon chemin. Proposer aux travailleurs des produits de qualité à un moindre prix est également une priorité. Après la création d'une boulangerie en 1911, l'abbé Pierlot organi-

se en 1912, la première coopérative chrétienne de consommation du diocèse de Namur, La Populaire. L'abbé Pierlot fixe son siège social et administratif à la place L'Ilon. Outre les produits alimentaires de première nécessité, la coopérative se lance dès 1912 dans la vente de charbon, puis en 1913, dans celle de pétrole. En juin 1913, le premier magasin d'alimentation ouvre ses portes au n°11 de la rue Bas de la Place, non loin de la place l'Ilon.

Les femmes ne sont pas oubliées : en juin 1914, le Syndicat namurois de l'Aiguille est créé et pour abriter les œuvres féminines, l'abbé Pierlot achète la maison Borlée située au n°27 de la place L'Ilon.

Durant la Première Guerre mondiale, seul le Secrétariat des œuvres sociales féminines chrétiennes poursuit son développement essentiellement dans le domaine de l'éducation et de la formation sociale de l'ouvrière en fondant le Syndicat des dentellières en novembre 1914, le syndicat des employées et demoiselles de magasin en 1915, diverses sections d'apprentissage pour le métier de dentellières, de lingère, pour la formation ménagère... Enfin une initiative économique est lancée : pour venir en aide aux dentellières au chômage, Secrétariat féminin ouvre un atelier de production de dentelles qui, le 1^{er} janvier 1917, devient la Coopérative des dentellières de Namur.

Après 1918, le mouvement namurois ne cesse de se développer. L'action politique (encouragée par l'obtention du suffrage universel en 1919) se concrétise au sein d'une nouvelle organisation : la Ligue des travailleurs chrétiens fondée officiellement en 1922. Les démocrates chrétiens namurois deviennent les piliers de l'action sociale. L'un d'entre eux, Fernand Mathieu, est nommé dès 1912 échevin de l'enseignement à Namur. La première femme élue au conseil communal de Namur depuis 1830 est une démocrate chrétienne, Betsy Castreman...

En 1921, la Fédération namuroise des syndicats chrétiens est fondée, son siège est fixé à la place L'Ilon.

Le mouvement féminin, tout en poursuivant son rôle de formation et d'éducation entamé dès 1914, change d'orientation. La gestion de la partie syndicale est confiée à la Fédération des syndicats chrétiens. Le Secrétariat des œuvres féminines chrétiennes s'adresse prioritairement aux épouses et mères de famille ouvrières. Il veut les sensibiliser aux problèmes de l'éducation des enfants, à l'importance de la vie familiale, à la tenue du ménage... C'est un succès et en 1921, le secrétariat crée la Fédération des ligues ouvrières féminines chrétiennes de Namur. À partir de cette date, le mouvement connaît un essor considérable : il crée des consultations de nourrissons, organise des cours ménagers, des excursions, des conférences...

Dès 1918, la coopérative, La Populaire de Namur, connaît des heures noires. Sa gestion est de plus en plus difficile et ses activités commerciales s'en ressentent. En 1929, suite à une fusion, il n'y a plus qu'une seule coopérative chrétienne dans le diocèse de Namur : l'Économie populaire de Ciney (EPC).

Au lendemain de la guerre, l'idée d'un mouvement spécifique pour les jeunes travailleur(se)s fait son chemin. En 1925, l'abbé Joseph Cardijn crée à Bruxelles la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC). Peu après, la fédération namuroise de la JOC est créée ainsi que la Fédération féminine. Le siège central de leurs activités est tout choisi : la place L'Ilon à Namur. La formation, la protection, le choix d'orientation professionnelles du jeune travailleur et de la jeune travailleuse constituent la charpente des activités du mouvement. L'action de la JOC/F est organisée à partir d'enquêtes, d'études dans les milieux de travail et basée sur une méthode : « Voir-Juger-Agir ».

La Seconde Guerre mondiale entrave toute action sociale. Les organisations connaissent des fortunes diverses.

Les bâtiments du Secrétariat des œuvres sociales chrétiennes de la place L'Ilon, en partie détruits en 1940, subissent à nouveau des bombardements, américains, en août 1944.

En dépit des pertes humaines et matérielles, le mouvement ouvrier chrétien se reprend en main dès la libération. La Ligue des travailleurs chrétiens cède la place à une nouvelle structure : le Mouvement ouvrier chrétien (MOC) dont l'action est axée davantage sur la formation et l'éducation du travailleur adulte et sur la coordination des organisations sociales affiliées.

L'événement primordial de ces années d'après-guerre reste la reconstruction d'un bâtiment à la place L'Ilon. En 1952, c'est chose faite : les organisations jusqu'alors éparpillées dans la ville se retrouvent au cœur de la place L'Ilon dans une maison qui portera désormais le nom de « Maison du Travail ».

De nombreux bouleversements attendent le Mouvement ouvrier chrétien. Les nombreuses réformes sociales obtenues au lendemain de la libération modifient à tout jamais son image.

Dès 1944, à l'instar des autres organisations syndicales, le mouvement syndical chrétien voit ses droits et des devoirs reconnus au sein du Pacte social. Une nouvelle ère s'ouvre : c'est la mise en place des relations collectives de travail. Les premiers conseils d'entreprise sont élus en 1950. L'accroissement de ses services chômage, juridique, incite, en 1922, la CSC namuroise à quitter la Maison du Travail pour s'installer au n°13 de la place L'Ilon.

La mutualité est également concernée par le Pacte social qui avalise la mise en place de la sécurité sociale obligatoire. À Namur, les deux fédérations mutualistes chrétiennes se partagent le terrain d'où l'idée d'une fusion qui devient effective le 1^{er} janvier 1960 avec la constitution de la Fédération namuroise des mutualités chrétiennes. En 1960, la nouvelle Fédération inaugure ses nouveaux bâtiments situés rue du Lombard sur l'emplacement de l'ancienne imprimerie « La Rapide ». Aujourd'hui, un processus de provincialisation incite le mouvement à s'installer dans une nouvelle construction située à l'arrière de la place l'Ilon, rue des Tanneries.

Et à partir de 1948, une nouvelle organisation pour adultes apparaît dans le Namurois : les Équipes populaires qui, encouragé par l'Évêché, développent une action apostolique – au même titre d'ailleurs que les Ligues des femmes et la JOC/F – destinée à ramener vers l'Église la population ouvrière.

À partir des années 1960, le mouvement ouvrier chrétien se laïcise. Les organisations sociales dites d'action catholique comme la JOC/JOFCF, les Ligues des femmes devenues en 1969 Vie féminine et les Équipes populaires, acquièrent une plus grande autonomie de décision. Leur rôle socio-éducatif s'amplifie d'autant qu'il s'accompagne d'une réorientation de leur programme vers plus de revendications que ce soit en faveur de l'émancipation de la femme pour Vie féminine, dans la défense des intérêts collectifs sur le plan local pour les Équipes populaires ou encore dans la formation professionnelle des jeunes et l'octroi des crédits d'heures pour la JOC/F.

Le MOC étend ses activités. Le secteur formation s'adresse non seulement aux militants du mouvement (notamment par le biais de l'ISCO) mais aussi à des personnes en demande de réinsertion socioprofessionnelle (AID, CET...).